L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITÉ.—NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 18 SEPTEMBRE 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WHEELER.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT.
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le mode de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal entier, soit au journal de la campagne, ne sera considérée comme renouvelée, à moins d'avis contraire un mois avant l'expiration de l'année.
ANNONCES.—Une pastre par carré de chaque longueur, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans la teneur d'une annonce, devra être payé comme une nouvelle annonce. Les terres de DIX pieds figurent en masse.
ABONNEMENS, pour l'année sur annonces. Les avertissements permanents resteront exposés au bureau de vente. Ceux de l'année et d'autres communications particulières, ne seront insérés qu'après qu'ils auront été payés d'avance, ou les maîtres de commerce traitant à la convenance, soit. Une abonnement ne permet à l'année ni n'avance.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois; et ceux-ci ne sont pas remplacés.
LES ANNONCES qui ne paraîtront que pour un temps limité, seront payées $1 par carré pour chaque insertion.
LES ANNONCES qui ne paraîtront pas la dixième fois, seront servies pour la première fois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
LES ANNONCES de candidatures à des emplois publics et toutes annonces d'une nature publique; les annonces qui attaches d'une nature personnelle (lorsqu'elle pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturievant & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET COURTIERS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN
Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peintures noire &c. &c.
No. 11, rue de la Vieille-Levée,
9 juin—1an Nouvelle-Orléans

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, de Médicamens composés, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
99 juillet Rue Conti, Coin de St. Philippe—Nlle. Orléans

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
☞ Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.
2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew.
GEO. & BUST. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans
10 nov

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. POSTLES
HARROD, DARLING & Co.
Marchands Commissionnaires et Expéditeurs,
Agents de la Ligne de Bateaux et de la Nlle. Orléans
No 49, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans
17 juin

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ALLEMANDES ET DE PARIS
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, *rue de Chartres, près celle Conti.*
4 juin

J. F. BERCIER & Co.
J. F. BERCIER & Co. FRANÇOIS CHOPIN
Grocers et marchands en général. No. 54 Vieille levée
Ont constamment en assortiment de groceries étrangères et vins liqueurs etc. etc. à bas prix.
Nouvelle Orléans

F. LAMPRE.
IMPORTATEUR ET NEGOCIANT EN GROS
En Produits de la Havane,
MUERE, CAFE
TABAC CONSITE &c.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES,
Café, Sucre,
Tabac, Cuirs.

Des avances interviennent sur les produits à leurs ordre de New York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Richmond, Charleston, Liverpool, Havre, Kingston et Jamaïque. WOODLAWN (LOUISIANE).
14 juin 30 Maisons

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de peinture, dépôt d'huiles &c. &c. de la rue de Louis, No. 77 à 81 est précisément vis-à-vis, entre St. Louis et Conti. No. 81 est plus commode pour le patron, à faire des prix sur tous les sortes de marchandises et de consignations, et promptement les achats &c. et l'argent. donne à propos la véritable valeur de ces marchandises. Les personnes sont priées de ne pas envoyer des ordres à des vieux endroits. 7 mois 14 Tron.

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans, 17 septembre 1845.
LE Bureau des Directeurs de cette institution a, ce jour, déclaré un dividende de TROIS pour cent sur le fonds capital, provenant des profits de cette institution, payables aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le lundi 6 du courant, ou après.
R. J. PALFREY, Cashier.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre le feu.
Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1845.
A UNE assemblée du Bureau des Directeurs tenue ce jour, C. Mathews Esq. ayant été choisi président, F. N. Wood Esq. a été unanimement nommé secrétaire.
6 sept GEO. CLAWRASON, secrétaire
Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre l'incendie.
Nouvelle-Orléans, 1er. juillet 1845.
CETTE Compagnie dans les vues de clore les affaires, a transporté ses bureaux à la maison de la compagnie de New York, dite "Sun Mutual Insurance Company" où l'agence de la Nouvelle-Orléans sera désormais établie. Toutes les personnes dont les polices sur la maison ou les risques ont expiré, sont priées de les présenter pour être transférées aussitôt que possible.
GEORGE C. LAWRASON.
1 juil—6m

En débarquement de navire Shakespeare Drew, venant du Havre, et à vendre à la pharmacie du sauvage, les articles suivans:
Huile de foie de morue, garantie pure. Pilules
Sirop pectoral de Lamouroux, véritable.
Dito anti-phlogistique de Brisset do
Dito de Jaubert, par ordre de Johnson, do
Dito pectoral de sang d'Arabie, do
Dito de do do do
Dito de mon de vaisseau, do
Dito de Reynaud, do
Chocolat à la vanille de Menier. do
Pâte pectorale de jujubes, do
Dito de de réglisse, do
Un assortiment complet de produits chimiques,
Dito de racines diverses et semences,
Dito d'huiles en gomme et sucre,
Sucre gazeux en verre pour limonade et bière,
Riberons de Dalzac avec boutis en cachet,
Une rougeur jaune à cacheter les bout des lettres &c.
A. PEYRAUD,
13 sept—3 1/3 rue Royale
LE CALENDRIER DU JARDINIER,
pour le mois de septembre.

Pour planter des betteraves, barbicolin, choux de Wurtzbourg, carottes, cerfeuil, chervis, feuilles, gros-choux, laitues, de haltères, navets, navets, oignons, laitues, oseilles, laitue romaine, pois-haricots, salsifis, transplanter les artichaux, recueillir, couper les oignons.
Les tomates et les choux du pays peuvent être transplantés dans le courant de ce mois, en prenant tous les soins nécessaires.
4 sept 11, rue de la Commune

GRAINES FRAICHES DE JARDINAGE.
Garantie, de la nouvelle recolte de 1845.
Le soussigné vient de recevoir par le navire St. Louis, de Philadelphie, un grand assortiment de graines fraiches provenant des meilleurs jardiniers du Nord.
15 sept WM DINN.
11 Commerce

MOUSSELINE CLAIRE A BAS PRIX.
LE soussigné vient d'acheter à Paris, 4,000 yards de mousseline claire, de divers genres, propres aux habillemens de dames, à savoir:
2000 yardes de Baissorine, couleur forte, d'une yarde de large qu'il vendra à 12 cents la yarde.
1000 yardes jaconasse, de 30 à 36 cents,
1000 yardes de superfine, de 35 à 50 cents.
Tous ces articles sont offerts à moitié prix de ce qu'ils coûtent l'importation, et sont tout d'attirer l'attention des dames.
Aussi—A bas prix—De la toile aux prix de $6 50 à $10 la pièce, draps, toile à draps &c. pour cause de stock, toile saison actuelle. I. M SIMPSON,
1 sept Encoignure Dauphine et Bartres

LIQUEURS.—Le soussigné offre à vendre les liqueurs américaines, à savoir, vin de:
50 barils Raisin du Nord, 20 de genièvre
30 barils excellente eau de vie de seigle, de Baltimore,
30 barils vieux whiskey Youngphelps, de Baltimore,
50 demi-barils vieux whiskey, de 5 gals.
25 barils vieux whiskey de Bourbon, 25 do de de Bergie.
4 sept SMITH BRYAN.
20 Domaine.

Grâtes à bon marché.
LES soussignés préviennent leurs amis ainsi que le public en général qu'ils viennent de recevoir de New York, ainsi qu'il y a de mieux en ville. Les prix sont été fabriqués expressément pour eux par les meilleurs artistes du Nord. Ils ne sont dans tous les prix, depuis $4 50 jusqu'à $45.
A VENDRE—Un grand assortiment de poêles de toutes les qualités.
Ils se chargent du pompage des grates et des poêles à des prix très modérés. S. MASPARRAU & Co.
27 août—1an rue Conde, No. 22

Aux Habitans Sucriers.
LES soussignés previennent les habitans sucriers qu'ils ont ouvert un genre de lampes à esprit de térébenthine, avec un second tube pour chauffer l'air nécessaire pour brûler l'esprit de térébenthine, ce qui donne une lumière aussi brillante que celle de l'huile de baleine et est un économie d'au moins 50 cents d'esprit par heure.
Ils font un magasin tout exprès de lampes à huile, cuillères, pompes, esprits de térébenthine, etiques à bon pour bâtir. Le tout de première qualité et à vendre à des prix modérés. S. MASPARRAU & Co.
27 août—1m rue Conde, No. 22

Aux Marchands de la Campagne.
LES soussignés préviennent les marchands de la campagne qu'ils ont reçu par les navires des fortifications un grand assortiment de toutes les articles de leur commerce et les invitent à leur donner la préférence. Ils ont constamment en magasin, toute espèce de toiles, toiles pour emballages, sacs, toiles à voiles, etc. etc. ainsi que à raison de 60 cents le gallon, un excellent huile et du goudron.
S. MASPERAU & Co.
Qu'ils vendent aussi à bas prix.
Une toute espèce d'autres articles qui seront remplis avec soin.
rue Conde, No. 22

CORNICHONS et douceurs—De toutes sortes, en pots de 1 gallon, par HARVEY & COOLIDGE.
31 juil

MOUTARDE 40 caisses moutarde anglaise en pots de 1 demi et quarts de boîtes, à vendre par HARVEY & COOLIDGE.
31 juil 6, Front Levée

THE—Et comme the important et pour être à connoître par HARVEY & COOLIDGE.
31 juil 6, Front Levée

Nouvelle-Orléans :
JEUDI MATIN, 18 SEPTEMBRE 1845.

CANDIDATS WHIGS!
POUR GOUVERNEUR.
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR.
EDWARD SPARROW.

COLLECTEUR DES DOUANES.

Le Washington Union nous annonce hier matin que M. Barrett était *remplacé* à la douane par M. D. Prieur. Cette nouvelle n'a pas laissé que de faire sensation. D'abord on n'avait pas parlé du tout de la candidature de M. Prieur sa nomination a donc causé la surprise d'un événement inattendu; ensuite, ce qu'on appelle la jeune démocratie n'a pas vu, disons, avec plaisir une place si importante tomber dans les mains d'un Van-Burenaite renforcé ;— Enfin bon nombre de locofocos, qui ont pris une part très active aux dernières élections présidentielles, ont trouvé extraordinaire que ceux qui avaient le moins fait pour le parti fussent les plus libéralement récompensés.

Pour nous, et probablement pour tous ceux qui sont désintéressés dans la question, cette nomination n'a rien d'extraordinaire, rien de déplorant. M. Prieur est un fort honnête homme, il est au courant de cette administration; et, locofoco pour locofoco, autant vaut celui-ci qu'un autre.

Mais il faut convenir en même temps que M. Prieur est un heureux mortel, auquel le bien vient pour ainsi dire en dormant. Il a voulu être maire et il l'a été dix ans, tant qu'il a voulu ; battu comme candidat gouverneur il a été envoyé en Europe pour négocier un emprunt, avec de superbes appointemens ; nommé collecteur des douanes à son retour, il n'a guère quitté cette place que pour rentrer de nouveau à la mairie. Il quitte ensuite volontairement la mairie pour prendre la place plus lucrative de conservateur des hypothèques, et le gouvernement-général l'enlève maintenant à la conservation des hypothèques pour le faire de nouveau collecteur des douanes ! Et cela lorsqu'il y en a tant qui s'agitent et sollicitent toute leur vie pour n'arriver à rien ! Car, il ne faut pas se le dissimuler même dans ce pays de démocratie absolue, *n'est pas budgétivore* qui veut.

MINES DE CUIVRE.

De riches mines de cuivre existent sur la côte méridionale du lac Supérieur, et leur exploitation attire depuis un certain temps l'attention des spéculateurs du Nord. Des compagnies se sont organisées, et déjà quelques-unes d'entre elles font de brillantes affaires; car les filons de cuivre qui ont été découverts sont d'une grande richesse, et ils sont entremêlés, à ce qu'il paraît, de veines argentifères qui promettent également d'être productives.

Dès 1760 l'existence des minerais de cuivre et d'argent avait été reconnue par Alexander Henry sur les bords du lac Supérieur, il y fit un nouveau voyage en 1776 ; et il publia ses recherches en 1809. Il avait été précédé par le capitaine Carver qui, dès 1790, avait donné à Philadelphie les résultats d'une excursion accomplie en 1766. On s'accordait des lors à reconnaître que les mines devaient être d'une grande valeur. Ces premières données furent confirmées plus tard par Henry R. Schoolcraft et par le général L. Cass qui parcoururent les bords du lac et y constatèrent la présence d'un minerai fort riche et fort abondant. En 1844, le département de la guerre porta son attention sur ce sujet : des permis furent accordés à certaines personnes pour exploiter durant trois ans une étendue de trois lieue carrée, en extraire le minerai, le fondre et payer au gouvernement un droit de six pour cent sur la valeur du traitement.

Au mois de juillet 1844, le docteur Jackson, assisté de plusieurs aides, au nom de la compagnie des Mines de Cuivre du Lac Supérieur, se rendit sur les bords de ce lac pour y explorer les terrains, y manifester la fonte dans cette ville. Le produit net du tonneau de minerai à Boston était de $105. On avait donc déjà en mains une valeur de $69,000 ; et les actionnaires n'avaient eu à verser que $35 du montant de leurs actions, c'est à dire une somme totale d'environ $26,000. Aussi au printemps dernier les actions étaient-elles cotées $500, et aujourd'hui que deux autres puits sont en exploitation, on ne les aurait pas pour $2,000.

D'aussi magnifiques résultats ont dû exciter la concurrence ; en effet il s'est formé plusieurs compagnies se sont formées rapidement. La "Compagnie de l'Ile Royale ou de Pittsburg", a déjà retiré du sol une grande quantité d'oxide noir qui donne 70 pour cent de cuivre pur. Le dividende de la Compagnie au mois de janvier prochain ne s'élèvera pas à moins de $25 par action.

La "Compagnie des mines de Cuivre de Chippewa" vient ensuite; elle est presque, sinon tout-à-fait, aussi prospère que les deux autres. La "Compagnie de Ste. Croix et du Lac Supérieur" commence ses opérations avec les plus belles espérances; elle exploite sur la rivière Ste. Croix un terrain de neuf mille carrés, qui a des communications à la vapeur avec Boston. Au Havre Agate, deux compagnies se disputent le terrain.

Avant l'arrivée du gouverneur Marcy au département de la guerre, on accordait à tous ceux qui les demandaient, des permis pour exploiter trois mille carrés; le nouveau secrétaire crut bientôt urgent de réduire les concessions à un mille carré, puis enfin de refuser entièrement ces concessions. Les demandes devenaient trop nombreuses ! Ce refus de nouvelles concessions a singulièrement contribué à la hausse des anciennes ; et l'exploitation des mines de cuivre du Lac Supérieur est aujourd'hui l'une des plus brillantes spéculations que l'on puisse citer.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour du Recorder Hotbein.—James Quinn comparaissait sous l'accusation d'avoir eu en possession des effets à usage qu'on supposait volés. Il ser. ultérieurement examiné.

Divers vagabonds ont été logés à la maison de travail.

L'affaire de Clement de Neufbourg va être éditeure du *Picayune* pour libelle sera appelée mardi prochain devant la Cour de Cité.

Le steamer Créole part demain matin pour Pensacole, à l'arrivee des chars de 9 heures 1/2.

Nominations faites par le Président.—William Crosby, de l'Ohio, consul à Talcahuano, Chili, en remplacement de Paul H. Delano, rappelé.

Denis Prieur, collecteur des Douanes pour le port de la Nouvelle-Orléans, en remplacement de Thomas Barrett, destitué.

Bruits sur les affaires du Mexique.—Le correspondant de Pensacola du *Mobile Herald*, dit qu'on a appris la nouvelle par notre consul à Vera-Cruz, que l'escadre américaine de la mer pacifique s'est emparée une seconde fois de Monterey en Californie. Suivant ce correspondant, la nouvelle circulait à Vera Cruz ; mais nul ne pouvait en garantir l'exactitude.

Le même journal dit: On assurait tenir de bonne source que huit mille mexicains marchaient sur le Rio Grande.

Il paraît, d'après le *Pennsylvanian*, qu'on prend des mesures pour mettre en communication les principales villes du littoral atlantique, au moyen du télégraphe de Morse, et que tout sera arrangé avant le commencement de la prochaine session du Congrès.

Les travaux sont en activité entre New York et Baltimore, comprenant Philadelphie, et les commissaires des canaux de la Pennsylvanie ayant consenti, sauf l'approbation législative, à étendre le télégraphe le long des canaux et chemins, la ligne s'étendra jusqu'à Harrisburg avant la session du Congrès.

On dit que les travaux qui vont vers la rivière Ohio, seront poursuivis avec activité. Des arrangemens étaient pris pour l'extension de la ligne de l'Atlantique et du Mississipi.

Le président des Etats-Unis a reçu copie pour copie de Suisse pour les Etats de Kentucky, Iéouane, Ohio, Illinois et Michigan et pour les territoires de Wisconsin et Iowa, M. Nicholas Barlee, de Louisville.

Le gouverneur Owsley, du Kentucky, offre $500 pour l'arrestation de Edward Alonzo Pennington, accusé d'avoir assassiné Simon Davis, du comté de Christian, le 9 mai dernier.

Nous voyons par le *Washington Bee* qu'à la suite d'une querelle entre deux nègres, l'un d'eux a donné à l'autre plusieurs coups de hache sur la tête et l'avait grièvement blessé. Il est arrêté.

Nous voyons par les journaux de Lexington, que l'on a découvert dans les environs, à quarante milles de Lexington, Kentucky, l'établissement de contrefaçon le plus considérable des Etats-Unis. Il paraît que l'établissement existait depuis longtemps. Il était organisé sur la ferme occupée précédemment par le propriétaire actuel, John Banton, et tout porte à croire que c'est une industrie qui s'est transmise dans la famille de père en fils.

C'est un complice, Welsh Robinson, qui se trouvant arrêté en Georgie, pour avoir émis des billets faux, et craignant d'ailleurs à l'article de la mort, par suite de maladie, a découvert les Banton. La justice s'étant transportée à leur demeure, on a trouvé un établissement complet et parfaitement bien monté, lequel a été saisi et les frères Banton ont été arrêtés.

MARINE.—La goélette des Etats-Unis On-ka-Kye, est partie le 9 de ce mois de Norfolk pour se rendre à Corpus Christi.

On a dissillé à Wilmington, Caroline du Nord, pendant l'année dernière, 900,000 barils de térébenthine, valant $400,000. Ce qui, ajouté aux autres produits moins riches de cette fabrication, comme goudron, etc. donne un chiffre d'exportation de $613,000

Le capitaine Mott, de sloop Ojera, de Brookhaven, sous la 3 de ce mois, en mer, entre Block Island et la Pointe Judith, quatre personnes qui étaient dans le pays grand danger. Le docteur Dyer, un femme, un sœur et son fils étaient partis dans un bateau pour faire une partie de plaisir, le temps avait changé dans un coup de vent, et ils s'étaient errompés à la cuiger; une heure plus tard et ils étaient tous noyés.

Amérique du Sud—Par le vaisseau des E. Unis St Louis, commandant McKeever, arrivé le 8 de ce mois à Hampton Roads en 34 jours de Rio Janeiro, nous avons reçu quelques nouvelles de l'Amérique du Sud. La Baltimore American publie une lettre dont nous donnons quelques extraits :

RIO DE JANEIRO, 8 août 1845.

Des nouvelles de Buenos Ayres, allant jusqu'au 26 juillet, portent que Rosas avait rejeté toutes les propositions des ministres français et anglais et qu'ils étaient partis de Buenos Ayres pour Montevideo le 24.

Avec les Anglais, les Français et les Montevidéens en face, et les généraux Paz et Lopez avec leurs armées sur ses derrières, je pense que Rosas est politiquement perdu.

Le Patriot donne la même nouvelle avec plus de détails. Suivant lui, on avait appris, la veille du départ du St. Louis, le refus de laisser intervenir la France et l'Angleterre dans les affaires de la Plata— On assurait qu'en recevant le rejet de leur ultimatum les ministres français et anglais se retiraient à Montevideo—qu'en attendant, les alliés s'étaient emparés de l'escadre argentine qui se trouve devant Montevideo, et le général Cribe, commandant l'armée du siège de Rosas, avait reçu l'ordre d'évacuer le territoire de la Bande Orientale.

Il y avait beaucoup d'agitation à Buenos Ayres et l'on pensait que la France et l'Angleterre ne tarderaient pas à en venir aux mains avec la république Argentine. Pendant les négociations, le chargé d'affaires américain avait offert ses médiation, et l'offre avait été acceptée par Rosas ; mais elle a été refusée par les ministres de France, et d'Angleterre attendu que le chargé agissait en dehors des instructions de son gouvernement.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.
Séance de Lundi, le 15 septembre 1845.

Le Conseil s'est réuni ce jour, conformément à l'ajournement.

Membres présents : l'Honorable G. W. Lewis, président du Conseil; MM. Ndaud, Charbonnet, Boyjan, Wills, Andry et Audler.

Absent :—M. Crase.

Sur motion, le Conseil se dispense de la lecture du journal de la dernière séance.

Lecture est faite du message suivant du Maire :

Duplicata.

Mairie de la Nouvelle Orléans, le 7 juillet 1845
A M. le Président et MM. les membres du Conseil de la municipalité No. 3.

Messieurs,

J'ai prie la liberté de vous faire convoquer extraordinairement aujourd'hui, afin que vous veuilles bien ordonner le paiement des comptes ci-dessous pour la célébration de la cinquième fête nationale qui aura lieu en mémoire du général Jackson, le 20 de ce mois, fête à laquelle la plupart de ces comptes ont été vérifiés et approuvés la semaine dernière, par la réunion des comités des trois municipalités. Mais votre autorisation est nécessaire pour en effectuer le payement. Quelques autres ont été présentées depuis que le Conseil s'est réuni en conséquence, il conviendrait que la résolution que vous passerez à ce sujet, comprit tant les comptes déjà approuvés, que ceux qui le seront plus tard.

Je suis respectueusement,
Votre très-humble serviteur.
E. MONTEGUT, maire

Sur motion de M. Boyjan, ce message a été référé à un comité spécial composé de MM. Boylan, Wills et Ndaud, avec pouvoir d'agir.

Les rapports du vœux des travaux faits depuis le 1er. de ce mois, ont été reçus et déposés dans les archives du Conseil.

Les autres communications communications suivantes :

1o Une communication de Mlle. Isabelle Maillard, demandant un délai pour payer ses taxes.

2o Une communication de Mme Vve Barbarin, demandant la même chose.

3o Une communication de Mme L. V. Conrad, demandant la même chose.

4o Une pétition de M. Robert Nicholson, demandant la remise d'une amende.

Sur motion, ces communications ont été déposées sur le bureau pour information.

5o Une communication d'un comité nommé par la direction de la compagnie de sauvetage, dans le but d'entrer en négociation avec ce Conseil, relativement à une certaine section de terre.

Sur motion, cette communication a été référée à un comité spécial composé de MM. Wills, Audler et Charbonnet.

6o Une communication de M. Paul Lisotaud, relative au payement d'un coupon d'intérêt.

M. Wills a présenté la résolution suivante, laquelle sur motion, et après dispensation des règles, a été adoptée :

Résolu que le Trésorier est et demeure autorisé à payer, sur le mandat du maire, à M. P. Lisotaud, la somme de $23 52c., conformément à la résolution du 2 décembre 1843, et ce pour payer un coupon d'intérêt de cette somme.

7o Une communication de M. V. Fuiré, fermier de la halle du pont.

Sur motion, cette communication a été référée au comité des finances.

8o Une communication de John Culbertson, agent et tuteur de M. John Dunn, demandant à effectuer un arrangement avec la municipalité.

M. Wills a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion, et après dispensation des règles, a été adoptée :

Résolu que le maire est et demeure autorisé à délivrer à M. John Dunn, un billet de $250, payable à 12 mois de date, et portant intérêt à raison de 6 per cent par an, et ce, en échange de pareille somme de bons en circulation.

9o Une application de M. J. M. La Serranderie, tendant à obtenir pour l'éclairage de la municipalité, à raison de $3800 par an.

10o Une application de MM. Philip William et Charley Mason, offrant de contracter pour la même chose à raison de $3000 par an.

M. Ndaud a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion, a été adoptée.

Résolu que l'ordonnance du 29 juillet 1843, relative à l'éclairage de cette municipalité, soit amendée de manière à ce que le contracteur s'engage à entretenir autant de lampes que le Conseil jugera nécessaires.

M. Wills a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion, a été adoptée :

Résolu que l'ordonnance du 29 juillet 1843, relative à l'éclairage de cette municipalité, soit amendée de manière à ce que le contracteur s'engage à entretenir autant de lampes que le Conseil jugera nécessaires.

M. Wills a présenté la résolution suivante, laquelle, sur motion, a été adoptée :

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à contracter avec MM. Philip William et Charles Mason, pour l'éclairage de cette Municipalité, à raison de $3,600 par an, pourvu que ces Messieurs se conformeront à l'ordonnance du 29 juillet 1843, concernant l'éclairage de cette Municipalité.

Appel des Comités.

M. Wills, au nom du comité des finances, a présenté les résolutions suivantes, lesquelles, sur motion et après dispensation des règles, ont été adoptées :

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à délivrer à M. D. Lanata, un mandat de $468.71 cents, payable conformément à la résolution du 2 décembre 1843, et un billet de la somme de $1,562.70 cents, payable dans un an, et portant intérêt à raison de 6 per cent l'an.

Résolu que le Trésorier de la Municipalité est autorisé à régler conformément à la résolution du 2 décembre 1843, les comptes déjà ordonnancés par le Maire en faveur de MM. J. Bayon, J. C. Fleitman et T. Barrett, le premier compte s'élevant à $123, le second à $147 66 c. et le dernier à $27.

Résolu que le Trésorier est et demeure autorisé à payer sur les mandats du Maire, et conformément à la résolution du 2 décembre 1843, les comptes ci-après, savoir :

A M. Wm. White, pour bois fournis à l'usage du port, $57 44

A M. Samuel Depas, pour 40 tonneaux de pierres à paver, 40

A Patrick Kelly, pour 257 yardes de terre retirée du fleuve pour ordre du comité de contrôle de la voirie, 20 41

A M. Edward Auld, pour un cable à l'usage du port, 11

Résolu que le Trésorier est et demeure autorisé à payer sur les mandats du Maire, les comptes suivans :

A M. A. Rivarde, pour le travail de son nègre employé à la chaine,

A M. L. Deletre,	do do	$ 30 83
A M. H. M. Wright,	do do	2 18
A M. G. G. Stever,	do do	16 50
A M. Ned Butler,	do do	9 75
M. Ndaud, au nom du comité de contrôle de la voirie, a présenté les résolutions suivantes, lesquelles sur motion et après dispensation des règles, ont été adoptées :		25 68

Résolu que le voyer est et demeure requis de publier pendant trente jours, dans deux gazettes un français et un anglaise, que des propositions seront reçues pour le pavage des rues ci-après désignées, savoir :

Le côté Est de la rue des Champs-Elisées, depuis la rue de la Levée jusqu'à la rue des Bons Enfans ; le côté Ouest de la dite rue des Champs-Elisées, depuis la rue de la Levée jusqu'à la rue Moreau ; la rue des Remparts depuis la rue de la Victoire jusqu'à la rue Casa Calvo, et la rue Casa Calvo depuis la rue des Français jusqu'à l'Esplanade, payable en billets de la Municipalité à un, deux, trois, quatre et cinq ans, dont le tiers devra être au pair ou-at par an, et que le dit pavage devra être achevé au 1er. février 1846.

Il est de plus Résolu que le remboursement du tiers du dit pavage de chaque côté des rues à paver, sera payable en espèces, quatre-vingt-dix jours après que le dit pavage aura été achevé et accepté par le voyer et le comité de contrôle de la voirie, nonobstant toute ordonnance ou résolution à ce contraire.

M. Charbonnet a présenté le préambule et les résolutions qui suivent, lesquelles, sur motion et après dispensation des règles, ont été adoptés :

Attendu qu'il résulte d'un acte passé le 10 mai 1834, par devant C. Pollock, notaire public, que Alexandre Milne a donné à la ville de la Nouvelle-Orléans le droit de faire l'emplacement nécessaire pour l'ouverture de la rue Esplanade et de toutes autres rues qui devraient traverser sa propriété faisant face à la rue du Bayou, est aussi professeur de physique argentin, que la dite donation fut faite et acceptée sous la condition que la dite corporation ferait les banquettes des dites rues à ses frais et dépens;

Et attendu que dans la portion de la propriété de dit Alex. Milne qui se trouve située dans cette Municipalité, les rues Villaret, Robertson, Kerlerec et Columbus ont été ouvertes, que l'étendue des dites rues, dont l'emplacement a été l'objet de la dite donation, est nécessairement déterminée par celle de la portion de la propriété Milne qui fait partie de la Municipalité No. 3, que l'étendue de la propriété Milne et à son tour déterminée par le plan fait par Bringier, arpenteur général, à la date du 3 juin 1846, lequel est déposé dans les archives de C. Pollock, notaire public, sous cette même date, et dont extrait est annexé aux présentes,

Et attendu que l'obligation résultant de l'acte de donation ci-dessus relaté en ce qui est chargée sur l'acte de division de la ville de la Nouvelle Orléans en trois municipalités, a imposé à la somme d'environ $ une charge déjà entre municipalité par une résolution du 6 décembre 1841 a ordonné les banquettes de la rue de l'Esplanade et que les dits banquettes ont été payées par la caisse d'amortissement conformément au dit acte de donation;